

Le syndicat UNSA d’adhésion (logo)

*(Intitulé et adresse)*

Madame, Monsieur (Nom), directrice / directeur

*(Société et adresse*)

*Entreprises de 11 à 50 salariés, Demande d’ouverture NAO*

*A …, le DATE…*

*(Envoi par lettre recommandée avec accusé de réception*

*ou remise en main propre contre décharge)*

Objet : Demande d’ouverture de négociation collective par la délégation syndicale de l’article L. 2143-6 du code du travail *(\*)*.

Madame, Monsieur le Directeur,

Conformément notamment aux articles L. 2143-16 et L. 2231-1 du Code du travail, le syndicat UNSA demande l’ouverture de négociations collectives annuelles sur les thèmes suivants :

- les salaires, la durée et organisation du temps de travail,

- les objectifs d'égalité professionnelle entre hommes et femmes

- les mesures concernant l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

- la gestion des parcours professionnels,

L'employeur doit aussi engager chaque année, en l'absence d'accord existant, une négociation avec le délégué syndical sur les sujets suivants :

- l’épargne salariale (intéressement ou plan d'épargne, …),

- les conditions de mise en place d'un régime de prévoyance maladie,

- les droits d'expression des salariés,

- la gestion des parcours professionnels,

- …

Pourront également être abordés tous thèmes de négociation à convenir.

L’entreprise qui n’a pas rempli l’obligation de négocier avec le représentant désigné d’une ou plusieurs sections syndicales d’organisations représentatives peut être soumise à une pénalité dans les conditions définies par les articles L. 2242-1, L. 2242-7, D. 2242-12 à D. 2242-16 du code du travail.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour le syndicat UNSA

Nom et signature (cachet facultatif)

*(\*) Cf. également, Cass . soc. 23 mars 2022, n° 20-21-269.*